

## Lettre du collectif des personnels de l'UEMO de Cusset

### Agissons pour des Conditions de Travail Dignes

---

#### **ALERTE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES DANS NOTRE UNITÉ !**

En tant que personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous sommes tous conscients de l'importance de notre mission et de l'impact que nous avons sur la vie des jeunes que nous accompagnons. Cependant, aujourd'hui, nous dénonçons une situation inacceptable qui compromet nos conditions de travail et, par conséquent, notre capacité à remplir pleinement notre mission éducative et à recevoir dans de bonnes conditions les usagers.

#### **UNE SURCHARGE INACCEPTABLE**

Nous faisons face à une crise majeure liée à l'exiguïté de nos locaux. Il fut même question de recruter un nouvel éducateur, l'administration nous informant que nous pouvions être trois éducateurs dans un bureau initialement conçu pour un seul. Cette décision mettait en péril notre bien-être professionnel et aurait eu un impact direct sur la qualité de notre travail. L'ouverture de ce poste est actuellement gelée pour des raisons indépendantes aux conditions matérielles du fonctionnement de notre unité. En effet, ce changement de position de l'administration n'est en lien qu'avec une baisse ponctuelle de notre activité.

Il n'est pas entendable d'augmenter les moyens humains sans avoir auparavant proposé des locaux adaptés. On ne peut pas nous demander de pousser les murs pour avoir du renfort.

A ce jour, pouvons-nous considérer que la direction territoriale et régionale, informée depuis des années de la situation des locaux de l'UEMO de Cusset, prend une lourde responsabilité en laissant les conditions de travail en l'état ?

**Pour rappel, l'espace qu'on surnomme intimement le « bureau radon »<sup>i</sup> est toujours fermé et aucun des travaux prévus n'a été effectué. On peut aussi se questionner sur le respect des règles de sécurité sachant que le serveur informatique situé dans le local d'entretien n'est pas ventilé, et que l'alarme incendie est hors service !**

Quant au projet de déménagement, il s'est envolé... L'administration nous avait pourtant explicitement dit que c'était une priorité.

**Mais une priorité pour qui ? Il arrive un moment où il faut refuser de s'adapter !**

#### **DES CONSÉQUENCES SUR NOTRE MISSION ÉDUCATIVE**

En condamnant nos espaces de travail à la promiscuité, l'administration ne mesure-t-elle pas les conséquences sur la confidentialité de nos entretiens, sur la concentration nécessaire à nos missions éducatives, sur l'impact en termes d'organisation de travail afin de recevoir convenablement les familles, et surtout sur la qualité des relations que nous tissons avec les jeunes placés sous notre responsabilité ?

Notons également que nous ne disposons d'aucun accès aux Personnes à Mobilité Réduite<sup>ii</sup>, ni de salle d'entretien située au rez-de-chaussée. Dans ces conditions, il nous est difficile voire impossible de recevoir les usagers ayant des difficultés de motricité. Rappelons que la Loi oblige l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées. L'administration en est-elle dispensée ?

**Nous refusons de voir notre engagement éducatif mis à mal par des conditions de travail indignes. Aussi, nous demandons à l'administration de prendre en considération cette situation et d'agir en conséquence pour garantir des espaces de travail respectueux de notre mission et de notre bien-être.**

**Notre unité ne peut fonctionner correctement que si nous sommes soutenus par des conditions de travail qui nous permettent d'exercer pleinement notre mission éducative. Ensemble, faisons entendre notre voix et défendons nos droits et ceux des usagers !**

---

<sup>i</sup> [Radon — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Radon)

<sup>ii</sup> [2019 07 guide\\_DHUP\\_erp-existants.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)